

Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)

Un dispositif d'urgence pour demandeurs d'asile

MISSION DU SERVICE

L'HUDA est un dispositif d'urgence, qui vise à procurer un hébergement digne à tout demandeur d'asile, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle il se trouve et ce, jusqu'à ce qu'il obtienne une réponse définitive de l'État. Si les résidents relèvent d'une procédure d'asile en France, et non dans un autre pays européen (règlement « Dublin »), les travailleurs sociaux ont pour mission d'aider les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), instance qui décidera s'ils obtiennent ou non une protection en France. L'équipe réalise aussi l'accompagnement au recours auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, la Cour d'appel). Il s'agit de faire le récit des persécutions subies et d'aider à la traduction d'éventuels documents du pays d'origine. Les personnes placées en procédure Dublin sont informées de leurs droits et guidées dans leurs démarches spécifiques. Parallèlement, l'équipe HUDA accompagne les demandeurs d'asile dans leur accès à des soins médicaux et à la scolarisation des enfants. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, ou une décision de transfert « Dublin » vers un autre pays, le service les aide à préparer leur sortie de notre association, en les informant de leurs possibilités.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 138, réparties en 62 ménages

Sexe : 41 % de femmes et **59 % d'hommes**

Âge : 0-17 ans = 27 % / 18-25 ans = 17 % / **26-44 ans = 41 %** / 45 ans et plus = 15 %

Durée moyenne de séjour : 18 mois

Taux d'occupation : 96,7 %

5 principales nationalités : Côte d'Ivoire (11 %), Guinée (9 %), Afghanistan (7 %), Mauritanie (6 %) et Bangladesh (5 %) sur 30 nationalités au total.



Année d'ouverture : de 2002 à 2016, et depuis 2019

Nombre d'ETP : 4.33

Nombre de places : 75

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Un profil inédit : des mineurs isolés enregistrés comme majeurs

Cette année, le Pôle Migrants a accueilli deux jeunes hommes, dont la minorité était incertaine. Pour le premier, la minorité a été rapidement confirmée grâce à la présentation d'un document officiel attestant de son âge, permettant au référent social de saisir les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le jeune a pu être accueilli dans un dispositif dédié.

Le second jeune a nié sa minorité tout au long de la procédure de demande d'asile, ne la révélant qu'en fin de parcours, malgré nos observations et notre dialogue avec lui. Un contact a été établi avec l'ASE, pour tenter une réorientation vers un service adapté, mais il a finalement quitté l'hébergement avant que l'ASE ne rende sa décision.

Ces situations, inédites sur le pôle Migrants, qui n'accueille des enfants que lorsqu'ils sont en famille, illustrent la nécessité d'un accompagnement individualisé respectant les volontés des usagers. Nous avons renforcé notre vigilance sur la bonne compréhension par les jeunes des différentes démarches possibles, ainsi que sur leur autonomie et leur sécurité au domicile. Ces situations illustrent aussi la diversification des modalités de migration des mineurs, qui jusque-là ne tentaient pas d'entrer dans le circuit de la demande d'asile pour majeurs.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Impacts défavorables de la Réforme de l’asile de 2024

La loi du 26 janvier 2024 réforme le droit d’asile et de l’immigration, complexifiant les pratiques et nécessitant une adaptation importante des équipes. Par exemple, la Cour Nationale du Droit d’Asile (CNDA) a ouvert une chambre territoriale à Bordeaux, et le juge unique (au lieu de trois juges) s’applique désormais à quasiment tous les recours. Pour mieux comprendre ces évolutions, l’équipe s’est rendue à la CNDA le 18/11/2025, afin de visualiser les lieux, d’échanger avec un juge et d’observer plusieurs audiences. Cela permet aux référents sociaux de renforcer leur expertise, et d’aider les demandeurs à se préparer. Par ailleurs, les Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) deviennent automatiques après un refus de l’asile.

Le soutien des professionnels, pour la délivrance des titres de séjour, est renforcé depuis le recours généralisé à l’ANEF (Agence Nationale des Étrangers en France), qui est intégralement dématérialisée, et dont les dysfonctionnements ralentissent les démarches.

Le parcours d’intégration des réfugiés statutaires inclut désormais quatre journées de formation civique et jusqu’à 600 heures de formation linguistique, en présentiel ou via l’application en ligne FRELLO. L’utilisation de celle-ci nécessite une vigilance accrue des équipes car beaucoup d’usagers ont du mal à s’en servir. Par ailleurs, elle n’est pas satisfaisante d’un point de vue pédagogique et du lien humain disparu. Les parcours de formation en présentiel d’Oloron et Orthez ont été supprimés car désormais partout en France, seule la ville de Préfecture dispose d’un centre en présentiel. Cela a créé des surcroûts de temps et de frais de transports pour les usagers du reste du territoire.

| Poursuite d’ateliers autour de l’Alimentation

En 2025, le pôle Migrants a poursuivi le projet Alimentation lancé fin 2023, offrant à quatre bénéficiaires, quatre ateliers. Cinq cycles ont eu lieu dans l’année : vingt usagers ont ainsi été concernés. Ces ateliers associent approche théorique et pratique, abordant des thématiques telles que l’hygiène et la sécurité en cuisine, la conservation des aliments, la préparation de repas à petits budgets et avec des colis caritatifs, et, enfin, l’équilibre alimentaire. Un nouveau partenariat avec la Banque Alimentaire a permis cette année d’offrir plus de diversité de produits lors des sessions. Par ailleurs, celles-ci ont été ouvertes aux résidents du CPH et du CADA d’Orthez, permettant d’élargir notre périmètre d’intervention.

En 2026, le projet sera étendu au CADA d’Oloron, poursuivant ainsi notre objectif d’accompagnement alimentaire et éducatif dans le cadre de ce programme, soutenu par la Française des Jeux et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

| Une fermeture de 15 places soudaine et inédite

En janvier 2025, dans le cadre d’une réduction budgétaire nationale, l’HUDA a été confronté à la fermeture effective de 15 places d’hébergement. L’équipe et la Direction se sont mobilisées afin de limiter l’impact sur les usagers et les salariés : aucun usager ne devait quitter l’HUDA sans solution d’hébergement. Par exemple, trois Bénéficiaires d’une Protection Internationale en attente de logement social ont été prioritairement accueillis dans la Résidence Sociale gérée par le partenaire Isard-COS. Et d’autres solutions ont été trouvées pour les autres résidents, comme une bascule vers le dispositif CADA, notamment. Cette fermeture a contraint l’équipe à adapter ses missions pour répondre aux délais serrés : la fermeture a dû être réalisée en quelques semaines. Par ailleurs, les emplois ont été préservés.

PERSPECTIVES

| Transformation des places HUDA en CADA

Le Ministère de l’Intérieur prévoit la transformation de toutes les places HUDA, en places CADA, entre 2026 et 2028. Ce changement permettra de garantir plus de visibilité aux anciens dispositifs HUDA, dont les modalités de conventionnement avec l’Etat sont plus sécurisantes pour les associations. Cette transformation ne s’accompagnera pas d’une revalorisation du prix de journée d’une place en HUDA vers le tarif d’une place en CADA. Quand le Pôle Migrants de l’OGFA sera concerné, il devra travailler à l’harmonisation des prestations entre ses publics, désormais tous CADA.

Enfin, il faudra préalablement que les résidents placés en procédure Dublin (c’est-à-dire en attente d’un éventuel transfert vers le premier pays européen qu’ils ont traversé) soient accueillis ailleurs, puisqu’ils ne sont pas éligibles aux CADA, sachant qu’en 2025, 14,5 % des sorties de l’HUDA étaient des renvois de personnes dans un pays européen dans le cadre de cette procédure (9 personnes).